

## **Mexique : avortement légal et "sécurisé" ?**

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#)

**Date :** 16 mars 2008

Une adolescente a trouvé la mort - au bout de son sang - après avoir subi un avortement dans la ville de Mexico où « l'IVG » est légal depuis avril 2007. La jeune fille, âgée de 15 ans, en était à sa 15e ou 16e semaine de grossesse. L'avortement est légal dans la capitale mexicaine jusqu'à 12 semaines ; dans le cas de cette jeune fille, a précisé le secrétaire d'Etat à la Santé, Manuel Mondragon, les médecins n'avaient pas vérifié le stade de la grossesse, négligence qui aura coûté la vie à la jeune fille puisque l'hémorragie à laquelle elle a succombé était liée à ce fait, selon lui.

5 845 femmes au total avaient subi, à la date de cet incident, des avortements à Mexico depuis la légalisation, parmi lesquelles 264 mineures.

Cela fait donc 5 846 victimes...

La constitutionnalité de la loi de Mexico est toujours à l'étude devant le Tribunal suprême du Mexique.